

Gestion des conflits d'intérêts

Utilisation d'instruments financiers du groupe Baloise dans le cadre de la gestion de fortune et du conseil en placement de la Banque Baloise

La Banque Baloise s'efforce d'organiser son activité de manière à ce que les intérêts de la Banque Baloise et de ses collaborateurs et les intérêts des clients soient alignés et n'entrent pas en conflit. Néanmoins, les conflits d'intérêts ne peuvent pas toujours être évités. Nous vous informons ci-après des conflits d'intérêts possibles et des mesures choisies pour les gérer.

Dans le cadre de la gestion de fortune et du conseil en placement, la banque Baloise peut utiliser ou recommander des fonds de placement et d'autres instruments financiers du groupe Baloise. Le fait qu'il s'agisse de tels instruments est indiqué dans la désignation de l'instrument financier et/ou dans la feuille d'information de base (FIB).

Les fonds de placement et autres instruments financiers du groupe Baloise sont créés et gérés de manière professionnelle et avec soin par des sociétés du groupe (notamment la Baloise Asset Management SA) ou des spécialistes externes. Le groupe, les différentes sociétés ainsi que les instruments financiers respectifs sont soumis aux règles strictes du droit suisse des marchés financiers ou de la juridiction des pays dans lesquels les instruments financiers sont établis. Les fonds de placement du groupe Baloise, notamment, sont en partie soumis au droit luxembourgeois.

Le fait que la banque utilise des fonds de placement et d'autres instruments financiers du groupe Baloise n'entraîne pas de risques spécifiques pour le client.

Les actions nominatives de la Baloise Holding SA ne sont pas utilisées dans la gestion de fortune.